

Notice pdf - Doù vient le harcèlement

Titre(s): D'où vient le harcèlement ? [[periodique]] / Marc Olano

Ensemble : Sciences humaines 389

Auteur(s) : Olano, Marc

Editeur, producteur : 01/06/26

Description matérielle : pp.34-39

ISSN : 0996-6994

Note sur la description matérielle : 6

Résumé ou extrait : Conceptualisé seulement dans les années 1990, le harcèlement est présenté comme un processus d'agressions répétées inscrit dans un rapport de force inégal, à l'école, au travail, dans le couple ou en ligne. L'article défend surtout la thèse d'Ariane Bilheran selon laquelle il ne relève pas seulement d'une déviance individuelle, mais d'une pathologie de groupe. Le harceleur agit avec l'appui explicite ou silencieux de témoins, dans un collectif « régressé » où les interdits s'effacent, les individualités se dissolvent et la victime se retrouve isolée. Celle-ci est souvent choisie pour sa singularité, son autonomie de pensée ou sa vulnérabilité physique, sociale ou psychologique. Le but du harcèlement est de soumettre psychologiquement la cible, de la faire taire, de l'exclure, voire de la pousser au départ ou au suicide. Le texte rappelle que les premières recherches scientifiques sur le sujet datent des années 1980 dans les pays scandinaves, notamment avec Heinz Leymann, puis qu'en France Marie-France Hirigoyen a popularisé la notion avec un ouvrage publié en 1998, avant l'instauration du délit de harcèlement moral en 2002. En milieu scolaire, l'enquête 2023 citée indique que 5 % des élèves de primaire, 6 % des collégiens et 4 % des lycéens se déclarent victimes. Le cyberharcèlement aggrave encore le phénomène par sa rapidité, sa virulence, son invisibilité et sa continuité. Selon l'OMS, 16 % des enfants de 11 à 15 ans disent avoir déjà été harcelés en ligne au cours de l'année. Un encadré ajoute que 57 % des victimes présentent des symptômes proches du stress post-traumatique, d'après une méta-analyse de 29 études, sans que le lien causal soit définitivement établi. L'article estime qu'une simple médiation ne suffit pas, car il ne s'agit pas d'un conflit entre égaux. Les réponses avancées combinent prévention, repérage, sanctions et accompagnement : programme pHARe généralisé depuis 2023, équipes ressources, élèves ambassadeurs, « sentinelles », méthode de la préoccupation partagée, exclusion facilitée du harceleur par un décret de 2023, suivi thérapeutique des victimes et travail collectif pour empêcher la reproduction du mécanisme....

Sujet - Nom commun : Harcèlement

Harcèlement en milieu scolaire -- Prévention

Violence psychologique